



Certificat de Non Appel en divorce

Par **fred85430**, le **20/12/2016 à 16:10**

Bonjour,

Divorcé depuis le 2 juin 2016 , je voudrais avoir un certificat de non-appel , a qui dois-je m'adresser , tribunal de ma ville , tribunal d'appel ou court de cassation.
Merci de votre retour.

Par **morobar**, le **20/12/2016 à 17:05**

Bonjour,

A votre avocat.

Sachant que les appels ne sont pas déposés en cassation pas plus qu'au saint siège, j'opterai pour le greffe de la cour d'appel territorialement compétente pour votre différent.

Blague à part, je suivrai la procédure indiquée ici:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18606>

Par **fred85430**, le **20/12/2016 à 17:13**

Merci morobar,

j'ai effectivement fais cette démarche mais pas de réponse depuis 15 jours.

Par **morobar**, le **20/12/2016** à **17:24**

Je n'ai eu affaire au TGI des Sables d'Olonne qu'une seule fois, comme victime en outre, et j'en garde un très mauvais souvenir:

* avant l'audience

* pendant l'audience

et J'attends toujours communication du titre exécutoire alors que le délibéré de l'audience "muscadet" est publié depuis des semaines, pour le signifier à l'auteur des faits et récupérer plusieurs milliers d'euro de dégâts matériels.

Tentez un coup de fil au greffe.

Par **fred85430**, le **20/12/2016** à **17:27**

ok merci de votre aide et bon courage a vous.